

Limites de revenus et montants 2023 de l'allocation de ménage

	Limites de revenus		Allocations de ménage	Différence 2022-2023
	Personne seule avec un enfant	Couple ou parents concubins avec un enfant		
Subv. à 100 %	0.-	0.-	2'260.-	+160.-
Classe 1	41'938.-	53'213.-	2'130.-	+180.-
Classe 2	45'261.-	57'864.-	2'000.-	+200.-
Classe 3	48'584.-	62'516.-	1'870.-	+220.-
Classe 4	51'907.-	67'169.-	1'740.-	+240.-
Classe 5	55'229.-	71'821.-	1'610.-	+260.-
Classe 6	58'553.-	76'473.-	1'480.-	+130.-
Classe 7	61'875.-	81'125.-	1'350.-	=

Pour chaque enfant supplémentaire, les compléments dégressifs suivants sont ajoutés aux limites de revenu :

- pour le 2^e enfant 12'100.-
- pour le 3^e enfant 10'450.-
- pour le 4^e enfant et chaque enfant suivant 8'800.-